

Lycée Général et Technologique

Alexis de Tocqueville

Association sportive

Année scolaire 2023/2024

L'association sportive du lycée permet chaque année à de nombreux lycéens de pratiquer, en dehors des heures de cours, des activités physiques et sportives de loisir ou de compétition.

Chaque année, plusieurs équipes participent à des rencontres sportives UNSS de niveau local, régional ou national. En 2022/23, 5 équipes se sont qualifiées pour des championnats de France (badminton, futsal garçons et filles, athlétisme indoor, équitation). Une équipe (hand-ball filles) a atteint la finale inter-académique. L'équipe mixte de raid nature était également qualifiée pour le niveau inter-académique mais n'a pas pu y aller.

Le financement de ces déplacements représente un coût très important (400 à 1000 Euros par déplacement à la charge de l'A.S.), qui ne demande à ses membres qu'une cotisation correspondant au montant de la licence obligatoire dont la majeure partie est reversée à l'UNSS.

Pour soutenir l'A.S. vous pouvez participer par 1 contribution modique de 5 ou 10 Euros.

Cette contribution **facultative** et distincte de l'adhésion-licence permettra en particulier de mutualiser le coût des déplacements de nos athlètes sélectionnés.

Nous vous invitons à soutenir l'Association Sportive en lui versant une contribution volontaire de 5 ou 10 Euros et nous vous en remercions ; espèces ou chèque à l'ordre de A.S. lycée Tocqueville.

Pour l'association sportive, le Président, M. Pellegrino, Proviseur, et les enseignants d'EPS, M. Audouin, M. Cholet, M. Montegut

Talon à remettre avec la contribution volontaire

Nom et Prénom de l'élève -----

Entrant en classe de -----

Contribution volontaire et facultative pour l'Association Sportive, année scolaire 2023 / 2024

5 Euros **10 euros** (entourer le montant versé)

Ci-joint 1 chèque de 10 Euros à l'ordre de Association Sportive lycée Tocqueville ou des espèces.

Date

Signature